



Le 6 janvier 2015

Secrétaire départementale: Rachel SUGNEAU

Contact :03.25.30.68.66

Mèl : fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr

Site Internet : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/052/>

Compte rendu CTL du 6 janvier 2015

Ont participé en qualité de représentants titulaires de FO Rachel Delacourt, Céline Lefèvre, Rachel Sugneau et Guillaume Tavin

Suppléantes : Catherine Durand et Julie Ludwig

FO fait une déclaration liminaire (en annexe).

Mme Dupuy répond que la politique de suppressions d'emplois est une politique générale appliquée au cas de la Haute Marne. Elle s'attache à être la plus rationnelle possible par rapport aux objectifs assignés.

1) Approbation du PV du CTL du 20 Octobre 2014

Solidaires souhaite expliquer la non signature par le secrétaire adjoint du PV.

Le mot « pétition » n'aurait pas été mentionné par Mme Dupuy au sujet du SPF de CHAUMONT.

	FO	SOLIDAIRES	CFDT
POUR	4		1
CONTRE		1	
ABSTENTION			

2) Dossiers emplois PLF 2015

M COLNOT explique que la méthodologie employée est identique à l'an passé. Il n'y a plus de filiarisation au niveau départemental.

Ces suppressions concernent tous les grades avec des suppressions en agent C beaucoup moins importante.

FO rétorque que cette baisse est forcément liée à la diminution nette des emplois C.

FO s'est également inquiété que proportionnellement aux autres départements de l'inter région, la Haute Marne paye le prix fort.

La ventilation des suppressions d'emplois est :

- ❑ 1 A direction consécutif au transfert de l'emploi A de Val de Meuse
- ❑ 1 Idiv CN de direction
- ❑ 1 A à la paierie départementale , FO a souhaité rappeler à la direction que cet emploi était issu d'une requalification d'un B en A, FO avait alors demandé à la direction de parler de suppression de l'emploi B, M. COLNOT répond que la paierie est déclassé de C2 en C3 et que le second poste d'encadrant n'a plus lieu d'être.
- ❑ 1 C à l'EMR, FO souligne que restreindre l'équipe de renfort c'est augmenter la détérioration des conditions de travail pour les agents
- ❑ 1 C au SPF de Chaumont, FO souligne le ridicule d'avoir affecté au 1^{er} septembre 2014 un agent en surnombre temporaire pour le supprimer aujourd'hui.
- ❑ 1 C à la trésorerie de Joinville
- ❑ 1 C au SIP de Joinville L'agente actuellement détachée à la trésorerie de Joinville(affectée au SIP) restera à la Trésorerie . L'emploi supprimé au SIP correspond à un agent détaché actuellement à la direction et qui a obtenu la RAN de Chaumont au 1^{er} Mars 2015.
- ❑ 1 B à la Trésorerie de Montier en Der. FO intervient quant aux difficultés organisationnelles que rencontre la trésorerie. Mme Dupuy répond que le correctif de charge s'élève à -1.7 emplois et qu'elle n'a pas souhaité supprimer un second emploi au regard de ces difficultés.
- ❑ 1 C au SIE de Saint Dizier. FO s'étonne de ce choix car le SIE de Saint Dizier a du absorber le SIE de Joinville sans transfert d'emploi et qu'aujourd'hui l'effectif étant enfin complet, la direction démantèle le service. Mme DUPUY rétorque que le correctif de charge s'élève à -1.4 emplois sans compter les charges de l'enregistrement qui sont inférieurs à ceux de Chaumont .
- ❑ 1 B SIP de Langres . FO demande le correctif de charge s'élevant à -0.9 emplois. Mme DUPUY explique qu'elle n'a pas transférée un emploi B de la cellule CSP sur le Futur Pôle Contrôle Revenu Patrimoine(PCRP) pour ne pas pénaliser une seconde fois le SIP de Langres (idem pour le SIP de Joinville).

Soit un total de 11 emplois supprimés.

	FO	SOLIDAIRES	CFDT
POUR			
CONTRE	4	1	1
ABSTENTION			

Un CTL sera re convoqué puisque l'ensemble des OS a voté contre. FO ne s'y rendra pas puisque l'administration ne modifiera pas sa décision.

3) Création d'un pôle de Contrôle Revenus/Patrimoine (PCRP)

Mme DUPUY explique qu'une préfiguration est actuellement en cours dans le cadre du détachement d'une inspectrice affectée sur la RAN de Langres. Son but est de maintenir un contrôle fiscal de qualité malgré les suppressions d'emplois.

La mise en œuvre de ce PCRP est consécutive à une circulaire de la DG du 11 décembre 2014.

La direction locale a décidé que ce pôle sera chargé de la totalité du contrôle des dossiers de particuliers, hors contrôle de régularisation demeurant dans les SIP, des dossiers à fort enjeu et des dossiers relevant de la fiscalité immobilière (contrôle de succession, ISF...).

Ce pôle comportera :

- 1 IDIV de Direction actuellement chef de la brigade FI
- 2 A de la brigade FI
- 1 B de la cellule FIE du SIP de Chaumont
- 1 A du PCE
- 1 B en charge du CSP de Saint-Dizier
- 1 B en charge du CSP de Chaumont

Ce pôle n'est pas constitué de manière définitive et sera calibré en fonction des résultats issus d'un groupe de travail qui devrait se réunir à partir de février.

Pour information, le PCRP sera implanté Rue de Lorraine.

Ces agents de catégorie A déjà affectés au niveau national « contrôle » et « fiscalité immobilière » et ces B « fiscalité personnelle » devront faire une mutation au niveau local en juin et bénéficieront d'une priorité s'ils souhaitent intégrer le PCRP.

S'ils ne souhaitent pas rejoindre le PCRP, ils resteront affectés en surnombre sur leur structure d'origine.

Exemple :

1 B actuellement affecté en cellule CSP au SIP de Chaumont peut rejoindre le PCRP en faisant une demande de mutation locale et sera prioritaire. S'il ne souhaite pas rejoindre ce pôle, il restera en surnombre au SIP de Chaumont.

Le poste sera alors ouvert à tous les B actuellement affectés « fiscalité personnelle » Chaumont en mutation locale mais aussi à tous les B affectés au 1^{er} septembre 2015 « fiscalité personnelle » Chaumont.

	FO	SOLIDAIRES	CFDT
POUR			
CONTRE	4	1	
ABSTENTION			1

FO a voté CONTRE cette création car elle relève de la démarche stratégique qui a pour logique de concentrer les services et réduire le maillage territorial du réseau.

4) Ponts naturels

Seuls 2 ponts sont possibles cette année :

- le vendredi 15 mai
- le lundi 13 juillet

Ils sont votés à l'unanimité.

	FO	SOLIDAIRES	CFDT
POUR	4	1	1
CONTRE			
ABSTENTION			

5) Modifications des horaires d'ouverture au public des centres des finances publiques et avenant au règlement intérieur des services

En application du dispositif national, une note départementale a été émise le 5 novembre 2014. Pour les communes supérieures à 10000 habitants, une obligation d'ouverture de 24 heures hebdomadaires sur 4 jours minimum et pour les communes inférieures à 10000 habitants, l'obligation est 16 heures hebdomadaires.

Quand un Centre des Finances Publiques comporte plusieurs services, les horaires d'ouverture seront identiques.

Les horaires ne figureront plus sur les courriers mais uniquement sur le site internet impot.gouv.fr.

Sur les grands sites de Chaumont, Saint Dizier et Langres, M. Colnot va organiser des réunions d'harmonisation d'ici fin janvier et un CTL se réunira fin mars afin de valider la seconde vague de modifications.

La direction annonce par ailleurs que le fait que les services soient fermés au public n'empêchent pas de répondre au téléphone, bref à défaut de voir les usagers on pourra toujours les entendre !!!!

Sont soumis au vote les modifications horaires des CFP :

- Andelot
- Chalindrey
- Chateauvillain
- Joinville
- Montier en Der
- Nogent

- Prauthoy
- Vignory
- Paierie

	FO	SOLIDAIRES	CFDT
POUR			1
CONTRE			
ABSTENTION	4	1	

FO a souhaité s'abstenir au motif que ces modifications d'horaires d'ouverture semblent être la seule solution pour les collègues étranglés par les suppressions d'emplois, les charges de travail et les réductions budgétaires et que ce n'est qu'un soin palliatif.

FO dénonce également le fait que l'administration a délibérément mis en place les conditions de restrictions de l'offre de service à l'utilisateur espérant les « désintoxiquer » de l'accueil physique et que malheureusement ce n'est sans doute qu'un rêve.

6) Questions diverses

- Pôle civiliste (rapprochement du pôle enregistrement-SPF) : FO rappelle à Mme Dupuy que lors du CTL avait été évoqué une rencontre avec les agents au cours du mois de novembre, Elle nous informe que l'expérimentation est abandonnée mais que les conséquences seront un futur regroupement départemental par métier :
 - tout d'abord centralisation de l'enregistrement
 - puis fusion des deux SPF
- Les travaux à l'accueil de la TP de Chaumont sont prévus pour juin 2015 et devraient durer 1 mois.
- Les agents de la paierie départementale seront associés à un futur déménagement envisagé au 1er semestre 2016 à la cité administrative.
- FO rappelle l'importance des ordres de missions des agents affectés en équipe de renfort et particulièrement dans le cadre de la nouvelle note (cf parution site FO du 16 décembre). M. Colnot répond qu'il a en effet priorisé les élections professionnelles mais que le tir a été corrigé pour janvier.

N'oubliez pas HMI à Chaumont jeudi 8 janvier de 9 à 12h salle 118 animée par Catherine Boulet secrétaire générale adjointe ainsi que les HMI de Langres vendredi 9 janvier de 9 à 12h et de Saint Dizier lundi 12 janvier de 9 à 12h et Joinville de 14 à 16h. Je compte sur votre présence nombreuse !!!

